

Foire aux questions

Fonds multipays à effet catalyseur 2020-2022

Publié en mai 2021¹

Questions d'ordre général

Comment définit-on les fonds multipays à effet catalyseur et en quoi diffèrent-ils des programmes multipays financés par les sommes allouées ?

Les fonds multipays à effet catalyseur sont l'un des piliers des [investissements à effet catalyseur](#) approuvés par le Conseil d'administration du Fonds mondial pour renforcer l'impact des sommes allouées aux pays et garantir une utilisation optimale des crédits au regard de la stratégie 2017-2022 du Fonds mondial. Les sommes allouées aux pays sont basées principalement sur la charge de morbidité et les capacités économiques d'un pays. Certains pays mettent en commun les sommes qui leur sont allouées pour gérer un programme multipays en vue d'une meilleure efficacité opérationnelle ; on parle alors de « programmes multipays financés avec les sommes allouées ». En revanche, les fonds multipays à effet catalyseur sont consacrés à des priorités qui ne peuvent être financées de manière efficace uniquement avec les sommes allouées aux pays, mais qui sont néanmoins cruciales pour garantir une utilisation optimale des investissements du Fonds mondial au regard de ses objectifs stratégiques.

Quel est le montant des financements multipays à effet catalyseur disponibles pour le cycle de financement 2020-2022 ?

Pour le cycle de financement 2020-2022, 230 millions de dollars US sont destinés aux subventions multipays à effet catalyseur et répartis entre les priorités suivantes :

Paludisme : lutte contre la pharmacorésistance dans la sous-région du Grand Mékong et élimination du paludisme en Afrique australe → 140 millions de dollars US ;

Tuberculose : démarches multipays contre la tuberculose → 40 millions de dollars US ;

VIH : démarches multipays ciblant les populations clés et la durabilité → 50 millions de dollars US.

Ces crédits complètent les autres investissements à effet catalyseur : 343 millions de dollars US pour les [initiatives stratégiques](#) et 317 millions de dollars US pour les [fonds de contrepartie](#).

Les subventions multipays à effet catalyseur pour le cycle de financement 2020-2022 se concentrent-elles sur les mêmes priorités que celles du cycle 2017-2019 ?

Pendant le cycle de financement 2017-2019, 17 priorités avaient été approuvées pour les subventions multipays à effet catalyseur, dont 15 restent d'actualité pendant le cycle 2020-2022. Aucune nouvelle priorité n'a été approuvée pour le cycle de financement multipays à effet catalyseur 2020-2022.

¹ Cette foire aux questions pouvant être enrichie de temps à autre, pensez à consulter régulièrement le [site Web du Fonds mondial](#).

Quelle est la procédure à suivre pour demander un financement dans le cadre d'une démarche multipays à effet catalyseur ?

Pour certains domaines prioritaires, les candidats pouvant solliciter un financement seront identifiés préalablement par le Fonds mondial. Pour d'autres, une procédure de demande concurrentielle sera mise en place.

Certains candidats seront contactés par le Fonds mondial et invités à élaborer une proposition de financement dite de reconduction pour adapter un programme existant ; d'autres seront invités à élaborer une proposition préformée visant le domaine prioritaire défini et axée sur la région. Pour les domaines prioritaires relevant d'une procédure de demande concurrentielle, un appel à propositions sera publié sur le site Web du Fonds mondial. Ces appels à propositions comporteront des mandats spécifiques dont le candidat devra tenir compte dans sa proposition de financement. Ils seront publiés, dans la plupart des cas, deux à quatre mois avant la période de présentation des propositions afin de permettre un dialogue régional approfondi. Au terme d'une évaluation menée par le Comité technique d'examen des propositions, une proposition (modifiée, si nécessaire) par appel à propositions sera retenue pour l'étape d'établissement de la subvention.

Combien de subventions sont-elles prévues pour chaque domaine prioritaire multipays d'investissement à effet catalyseur ?

Comme le tableau de la page suivante le précise, le Fonds mondial prévoit de signer une subvention par domaine prioritaire, dont le montant n'excédera pas la somme indiquée.

Démarche de candidature pour chaque domaine prioritaire :

Maladie	Priorité	Financement indicatif (\$ US)	Démarche de candidature	Nombre de subventions prévues
Paludisme	Élimination du paludisme en Afrique australe (MOSASWA)	6 000 000	Reconduction	1
	Élimination du paludisme en Afrique australe (E8)	14 000 000	Préformation	1
	Élimination de la multirésistance aux antipaludéens (Initiative régionale contre la résistance à l'artémisinine) (RAI)	120 000 000	Examen complet	1
TB	Initiative régionale de lutte contre la tuberculose dans le secteur minier « Identifier les cas manquants » (TIMS)	10 500 000	Préformation	1
	Aider les laboratoires supranationaux en Ouganda et dans d'autres pays à améliorer le diagnostic de la tuberculose en Afrique orientale et australe (ECSA)	4 000 000	Reconduction	1
	Interventions auprès des migrants et des populations mobiles en Asie : Grand Mékong (Élimination de la tuberculose parmi les migrants – TEAM)	7 500 000	Reconduction	1
	Interventions après des réfugiés en Afrique de l'Est (IGAD)	5 000 000	Reconduction	1
	Réseau de laboratoires supranationaux de référence pour la tuberculose en Afrique orientale et centrale	5 000 000	Reconduction	1
	Renforcement du diagnostic de la tuberculose en laboratoire dans la région Amériques (ORAS-CONHU)	4 000 000	Préformation	1
	Interventions de lutte contre la tuberculose auprès des réfugiés, rapatriés et populations mobiles afghans en Afghanistan, en Iran et au Pakistan	4 000 000	Reconduction	1
VIH	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Amérique latine	10 500 000	À définir Juin 2021	1
	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Caraïbes	6 500 000	À définir Juin 2021	1
	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord	7 500 000	Reconduction	1
	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Europe de l'Est et Asie centrale	13 000 000	Appel à propositions	1
	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Asie du Sud-Est	12 500 000	Appel à propositions	1
TOTAL		230 000 000		15

Questions relatives à l'admissibilité

Qui peut solliciter des financements ?

Pour les démarches de reconduction et de préformation, des candidats préalablement identifiés seront invités par le Fonds mondial à élaborer une demande de financement pour une priorité multipays spécifique.

Pour les démarches d'appel à propositions, deux types de candidats peuvent généralement répondre à un appel à propositions multipays :

- les **instances de coordination régionale** ; et
- les **organisations régionales**.

Les organisations régionales comprennent les organisations de la société civile ou les organisations communautaires, les réseaux/organisations régionaux pertinents et un consortium regroupant plusieurs de ces entités. Cependant, certaines priorités multipays peuvent définir des paramètres spécifiques relatifs au type d'organisation admissible, qui sont précisés dans chaque appel à propositions.

Qu'est-ce qu'une instance de coordination régionale ?

Une instance de coordination régionale est un partenariat public-privé de niveau régional dont le rôle consiste notamment 1) à coordonner l'élaboration d'une ou de plusieurs propositions de financement destinées au Fonds mondial pour les programmes concernés, fondées sur les besoins prioritaires au niveau régional, et 2) à assurer le suivi stratégique de la mise en œuvre des activités des programmes.

Quels sont les critères d'admissibilité pour les organisations régionales ?

Pour être considérée comme un candidat admissible, une organisation régionale doit avoir une personnalité juridique propre et satisfaire aux critères suivants :

- attester d'une vaste consultation des parties prenantes régionales et de leur participation en montrant :
 - qu'elle possède une vaste expérience de travail dans la région, dans les domaines ciblés par la priorité multipays ;
 - qu'elle a déjà collaboré avec d'autres initiatives ou programmes régionaux/multipays ;
 - qu'elle a déjà travaillé à plusieurs reprises avec des personnes vivant avec les maladies visées par la priorité multipays ou touchées par ces maladies ;
- ne pas être un organisme des Nations Unies, ni une organisation bilatérale ou multilatérale ;
- attester d'éléments de durabilité pour la priorité stratégique régionale.

En outre, et dans la mesure du possible, une organisation régionale doit satisfaire aux critères d'admissibilité ci-dessous qui s'appliquent aux instances de coordination nationale et régionale :

Critère d'admissibilité 1 :

- coordonner l'élaboration de la proposition de financement selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large éventail de parties prenantes à la préparation et à l'examen des activités à y inclure ;
- documenter clairement les mesures prises pour faire participer les populations clés touchées, y compris les populations les plus exposées au risque, à l'élaboration des propositions de

financement.

Critère d'admissibilité 2 :

- désigner un ou plusieurs maîtres d'œuvre (récipiendaires principaux) lors de la présentation de la proposition de financement (le cas échéant) ;
- documenter une procédure transparente de désignation de tous les nouveaux maîtres d'œuvre, reposant sur des critères clairement définis et objectifs ;
- documenter la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel susceptible d'influencer la procédure de désignation des maîtres d'œuvre.

NOTE : Le critère d'admissibilité 2 ne s'applique pas si l'organisation régionale est à la fois candidate et maître d'œuvre (récipiendaire principal).

Quelle est la différence entre un candidat et un maître d'œuvre, dans le contexte d'un appel à propositions multipays ?

Un candidat est une entité qui répond aux exigences attendues d'une instance de coordination régionale ou d'une organisation régionale et qui présente une proposition de financement. Chaque candidat doit veiller à ce qu'un processus de dialogue régional inclusif soit mené pour éclairer la proposition pendant la période de candidature, présenter cette proposition et, s'il est retenu, assurer le suivi stratégique des résultats du maître d'œuvre.

Dans le cadre de la proposition, le candidat doit désigner un maître d'œuvre (récipiendaire principal) approprié pour la subvention, qui répond aux exigences énoncées dans l'appel à propositions (notamment à celles de la section III de l'annexe C). Le maître d'œuvre conclura un accord de subvention avec le Fonds mondial et mettra en œuvre les activités prévues par la subvention.

Un candidat peut aussi se désigner comme le maître d'œuvre, le cas échéant, pour gérer une priorité particulière. Dans ce cas, il doit répondre aux exigences définies pour les candidats et les maîtres d'œuvre.

Quelle est la différence entre un maître d'œuvre et un récipiendaire principal ?

Les maîtres d'œuvre des subventions du Fonds mondial sont :

le **récipiendaire principal**, c'est-à-dire une entité désignée par l'instance de coordination régionale ou l'organisation régionale pertinente pour mettre en œuvre un programme spécifique, qui a signé un accord de subvention avec le Fonds mondial ;

le **sous-récipiendaire**, qui reçoit les fonds de la subvention du récipiendaire principal, directement ou indirectement, et met en œuvre certaines activités de programme sous la supervision du récipiendaire principal.

Des prestataires (soumissionnaires, fournisseurs, agents, intermédiaires, consultants et sous-traitants) qui ne sont pas le récipiendaire principal ni un sous-récipiendaire mais qui fournissent des biens ou des services à un programme ne sont pas considérés comme des maîtres d'œuvre.

Des organismes des Nations Unies ou des organisations multilatérales ou bilatérales peuvent-ils être candidats ou maîtres d'œuvre ?

Les organismes des Nations Unies et les organisations multilatérales et bilatérales ne peuvent pas être

des candidats (sauf dans des circonstances exceptionnelles qui doivent être approuvées par le Secrétariat du Fonds mondial, au cas par cas). Ils peuvent cependant agir en qualité de maîtres d'œuvre, dans des circonstances exceptionnelles. Si un candidat souhaite proposer un tel organisme ou une telle organisation comme maître d'œuvre, il doit prouver qu'aucune entité locale ne possède les capacités requises pour mettre en œuvre la subvention et expliquer dans sa proposition pourquoi un organisme des Nations Unies ou une organisation multilatérale ou bilatérale est plus à même d'agir en qualité de maître d'œuvre de cette subvention multipays particulière. De surcroît, faciliter la transition vers un maître d'œuvre régional à l'avenir devrait être l'un des objectifs de la subvention. Si un candidat souhaite proposer une organisation bilatérale comme maître d'œuvre, il devra en outre expliquer dans sa proposition pourquoi aucune autre organisation internationale ne peut être désignée.

Un consortium peut-il participer à des appels à propositions multipays ?

Un consortium peut être considéré comme un candidat admissible pour un appel à propositions multipays s'il est représenté par une organisation régionale principale répondant à toutes les exigences attendues d'une organisation régionale candidate (voir la question ci-dessus ou l'annexe C des appels à propositions). Ces exigences ne s'appliquent pas à chaque membre individuel du consortium. Une organisation internationale souhaitant participer à un appel à propositions mais ne répondant pas aux exigences attendues de l'organisation régionale peut le faire dans le cadre d'un consortium.

Quel est le critère de composition pour les pays souhaitant répondre à un appel à propositions multipays ?

Les candidatures multipays ne sont admissibles aux financements que si la majorité (au moins 51 pour cent) des pays inclus dans la proposition de financement respectent les critères pour présenter une demande de financement individuelle au Fonds mondial pour la composante de maladie concernée. L'admissibilité d'un pays souhaitant demander un financement multipays est évaluée sur la base de la [liste d'admissibilité pour 2020](#).

Les pays qui, d'après la liste d'admissibilité pour 2020, ne sont admissibles qu'aux financements de transition, sont considérés comme « admissibles » aux fins d'une candidature multipays.

Élaboration d'une proposition

Quel est le rôle du dialogue régional dans le processus d'élaboration d'une proposition de financement en réponse à un appel à propositions ?

Les démarches multipays insistent sur l'importance d'un dialogue fort entre les diverses parties prenantes et les différents secteurs, qui dépasse le cadre de l'instance de coordination nationale/l'organisation régionale pendant toutes les étapes du cycle de subvention. Un dialogue régional ouvert, inclusif et participatif garantit que les stratégies et les plans adoptés reflètent une riposte des diverses parties prenantes et un engagement crucial des populations clés et des organisations communautaires.

L'appel à propositions pour une priorité multipays est publié, dans la plupart des cas, deux à quatre mois avant la date de présentation de la proposition de financement. Ce calendrier permet à tous les candidats admissibles d'engager un dialogue régional inclusif qui doit se poursuivre tout au long du cycle de vie de la subvention.

Des financements sont-ils réservés afin de soutenir le dialogue régional pour le cycle de financement 2020-2022 ?

Les candidats multipays ne peuvent utiliser des fonds de subventions régionales existantes du Fonds mondial ou des financements de l'instance de coordination régionale/l'organisation régionale que pour soutenir les processus de dialogue régional (le financement de la rédaction de la proposition de financement n'est pas autorisé). Si ces sources de financement ne sont pas disponibles, les candidats sont encouragés à solliciter d'autres donateurs, des prestataires d'assistance technique ou des organisations de soutien.

Quels sont les éléments clés à prendre en considération pendant l'élaboration d'une proposition de financement multipays en réponse à un appel à propositions ?

Les propositions de financement multipays doivent non seulement répondre aux exigences générales applicables aux candidatures destinées au Fonds mondial, mais aussi :

- être clairement centrées sur les objectifs de l'appel à propositions ;
- être alignées sur les orientations des partenaires techniques ;
- être conçues dans une optique régionale, avec un ciblage géographique clair ;
- s'appuyer sur des stratégies, programmes, subventions, etc. existants et les compléter ;
- ne pas remplacer les interventions nationales.

Quels documents faut-il présenter pour répondre à un appel à propositions ?

Les documents suivants doivent être présentés pour répondre à un appel à propositions :

- partie narrative de la demande de financement ;
- cadre de résultats ;
- budget ;
- liste des abréviations et des annexes ;
- toutes les pièces justificatives citées dans la demande de financement ;
- demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée ;
- cartographie des modalités de mise en œuvre ;
- outil de gestion des produits de santé (le cas échéant) ;
- documents confirmant le statut du candidat et du ou des maîtres d'œuvre ;
- approbation de la demande de financement par l'instance de coordination régionale ou l'organisation régionale ;
- approbation de la demande de financement par les instances de coordination nationale des pays participants ;
- déclaration de conformité de l'instance de coordination régionale/l'organisation régionale ;
- plans stratégiques nationaux et régionaux (du secteur de la santé et spécifiques aux maladies).

Il est possible de demander une version électronique des documents de candidature, en envoyant à l'adresse AccessToFunding@theglobalfund.org un message précisant le nom de la personne et de l'organisation qui répondent à l'appel à propositions, ainsi que le domaine prioritaire multipays concerné.

Les candidats doivent-ils préparer une demande de financement au-delà de la somme allouée ?

Les candidats dont la démarche de candidature est l'appel à propositions ou la préformation sont encouragés à préparer une demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée qui pourra être évaluée au titre des demandes de qualité non financées. Cela garantit qu'il existe, pour les programmes multipays, des interventions recommandées au préalable pouvant être intégrées aux subventions si des économies ou des gains d'efficacité sont identifiés pendant l'établissement de la subvention, ou pouvant être incluses à l'occasion d'une reprogrammation pendant la mise en œuvre si des fonds additionnels deviennent disponibles. La demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée est présentée avec la proposition de financement et peut être mise à jour pendant l'établissement ou la mise en œuvre de la subvention.

Comment la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée doit-elle être calculée ?

Le montant de la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée doit normalement représenter 30 à 50% du montant de financement disponible (sauf indication contraire du référent du Fonds mondial). Toutefois, les fonds alloués aux démarches multipays étant limités, les candidats sont vivement encouragés à présenter une demande à la fois ciblée et réaliste dont le potentiel d'impact au niveau régional est clairement établi.

Comment procéder si des lignes supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de résultats ?

Demandez l'aide de l'équipe Accès aux financements, à l'adresse AccessToFunding@theglobalfund.org, et joignez le cadre de résultats concerné à votre demande.

Approbation et présentation

Qui doit approuver une proposition multipays ?

Une proposition de financement multipays doit être approuvée par tous les membres de l'instance de coordination régionale²/leurs suppléants désignés, ou par le représentant légal de l'organisation régionale, selon le cas. Le Fonds mondial exige aussi que les candidats multipays apportent la preuve de l'approbation par les instances de coordination nationale de tous les pays participants, généralement au moyen d'une lettre signée par le président et le Représentant de la société civile de chacune de ces instances. Si le président de l'instance de coordination nationale n'est pas disponible, la lettre d'approbation peut être signée par le vice-président, à condition qu'une justification de l'indisponibilité du président soit fournie ainsi que les détails de la personne habilitée à signer à sa place. Dans les pays dépourvus d'instance de coordination nationale, il revient au représentant légal du ministère de la Santé ou de l'organisme de coordination nationale pertinent d'approuver la proposition. Dans certains cas particuliers

² Vous trouverez les informations de contact des instances de coordination nationale et régionale sur le [service de données du Fonds mondial](#).

et lorsque cela est argumenté de façon détaillée, l'approbation par les instances de coordination nationale concernées peut être fournie lors de l'établissement de la subvention.

Une instance de coordination nationale peut-elle approuver plusieurs propositions de financement multipays pour le même domaine prioritaire ?

Conformément aux instructions³ pour les propositions de financement multipays relevant d'un appel à propositions, le Fonds mondial exige des candidats multipays qu'ils apportent la preuve de l'approbation par les instances de coordination nationale de l'ensemble des pays participants. Pour veiller à ce que les interventions d'une proposition de financement multipays ne fassent pas double emploi et soient en phase avec les initiatives prises dans le cadre des programmes nationaux existants, les membres de l'instance de coordination nationale de chaque pays inclus dans la proposition de financement multipays doivent accepter d'approuver cette proposition (lors d'une réunion ou au moyen d'une autre procédure documentée). Il est important de noter que les différentes instances de coordination nationale n'approuvent pas le budget ni les interventions spécifiques. Elles approuvent plutôt la démarche globale dans la mesure où la proposition de financement concerne leur pays.

Une instance de coordination nationale peut approuver toutes les propositions de financement qui, selon elle, sont en phase et ne font pas double emploi avec les initiatives prises dans le cadre des programmes nationaux existants. Rien ne l'oblige à sélectionner une seule proposition de financement et elle peut en approuver autant qu'elle le juge approprié.

Si l'approbation par une instance de coordination nationale n'est pas présentée dans une des langues officielles du Fonds mondial (anglais, français et espagnol), une traduction en anglais doit être fournie.

Dans mon organisation, qui est habilité à signer les documents demandés par le Fonds mondial (pour signature/approbation par le candidat, approbation par le bénéficiaire principal, approbation par un gouvernement) ?

Concernant les signatures requises pour la proposition (approbation par le candidat/bénéficiaire principal, signature de la proposition ou approbation par un gouvernement en l'absence d'approbation par une instance de coordination nationale, par exemple), le Fonds mondial exige qu'elles proviennent d'un signataire autorisé de l'entité pertinente.

Pour vérifier que tel est bien le cas, la confirmation doit être accompagnée d'un spécimen de signature. Celui-ci pourra être présenté dans une lettre signée émanant de l'organisation (et d'une personne habilitée à envoyer une telle lettre) confirmant que la personne dont le spécimen de signature est fourni i) est un signataire autorisé de l'organisation, ii) occupe le poste indiqué à côté de son nom et iii) que le spécimen constitue sa signature authentique. Un modèle est disponible sur demande en écrivant à AccessToFunding@theglobalfund.org pour faciliter cette confirmation, mais d'autres lettres au contenu similaire sont acceptables.

Si une organisation n'est pas une entité juridique enregistrée, le Fonds mondial demande que des preuves attestant le lien entre le signataire et l'organisation lui soient fournies.

Dans une instance de coordination nationale, l'approbateur doit être le président et le Représentant de la société civile en exercice, ou tout autre membre habilité à représenter l'instance (à condition que des preuves de cette habilitation soient également fournies). Si le nom de l'approbateur ne figure pas sur les listes des membres des instances de coordination nationale du Fonds mondial, ce dernier demandera des

³ Document disponible sur demande, auprès de l'équipe Accès aux financements à l'adresse accesstofunding@theglobalfund.org.

éclaircissements au candidat.

Comment une candidature d'un consortium devrait-elle être approuvée ?

Un représentant de chacune des organisations constituant le consortium doit signer le formulaire d'approbation type fourni par le Fonds mondial, en respectant les consignes ci-dessus.

Que se passe-t-il après la présentation des propositions de financement ?

Toutes les propositions de financement multipays présentées au plus tard aux date et heure indiquées dans le tableau récapitulatif de l'appel à propositions correspondant feront l'objet d'un examen préliminaire mené par le Secrétariat du Fonds mondial afin d'évaluer si la candidature respecte les critères énoncés à l'annexe C (critères liés à la proposition de financement et informations générales) et se concentre suffisamment sur le projet décrit à l'annexe A de l'appel à propositions correspondant. Pendant l'examen préliminaire, le Fonds mondial pourra demander au candidat des informations ou des documents supplémentaires pour clarifier le statut d'admissibilité ou s'assurer que le dossier de candidature est complet. Il est conseillé aux candidats de rester joignables après la présentation de leurs propositions au cas où ils devraient fournir des éclaircissements. La non-communication des éclaircissements/documents supplémentaires demandés par le Fonds mondial peut entraîner la non-admissibilité d'une candidature.

Toutes les propositions de financement qui respectent les critères de l'annexe C de l'appel à propositions correspondant et dont la qualité et la rigueur technique sont jugées suffisantes seront présentées au Comité technique d'examen des propositions du Fonds mondial où elles seront évaluées par des experts indépendants. Ce comité sélectionnera les candidatures en fonction des critères décrits à l'annexe B de l'appel à propositions correspondant.

Concernant les propositions de type « préformation », les candidatures qui respectent les instructions fournies seront présentées au Comité technique d'examen des propositions où elles seront évaluées par des experts indépendants. Ce comité évaluera le bien-fondé technique et le centrage stratégique des propositions et autorisera le passage à l'établissement de la subvention ou recommandera que les propositions fassent l'objet d'une itération avant d'être réexaminées par le comité.

Comment les candidats non retenus seront-ils prévenus ?

Toutes les propositions de financement ne respectant pas les critères énoncés dans les instructions ou à l'annexe C de l'appel à propositions correspondant ou dont la qualité est insuffisante seront jugées non-admissibles et exclues de la procédure concurrentielle. Les candidats non retenus seront prévenus par le Secrétariat du Fonds mondial au terme du processus de sélection et après l'examen du Comité technique d'examen des propositions. Le Fonds mondial n'est pas tenu de révéler ou de justifier à un candidat comment une proposition a été évaluée, ni de fournir d'autres informations sur le processus de sélection. Les candidats non admissibles ne pourront prétendre à une quelconque compensation.

Autres questions

Qui dois-je contacter pour en savoir plus sur chacune des priorités multipays ?

Pour en savoir plus sur le processus de candidature, veuillez vous reporter aux [directives relatives aux fonds multipays à effet catalyseur](#) ou envoyer un message à l'adresse

AccessToFunding@theglobalfund.org.

Pour plus d'informations sur chaque priorité multipays, veuillez contacter le référent du Secrétariat concerné, selon le tableau ci-dessous.

Maladie	Priorité	Contacts au Secrétariat
Paludisme	Élimination du paludisme en Afrique australe (MOSASWA)	Linden Morrison (Linden.Morrison@theglobalfund.org)
	Élimination du paludisme en Afrique australe (E8)	Linden Morrison (Linden.Morrison@theglobalfund.org)
	Élimination de la multirésistance aux antipaludéens (Initiative régionale contre la résistance à l'artémisinine)	Urban Weber urban.weber@theglobalfund.org)
TB	Initiative régionale de lutte contre la tuberculose dans le secteur minier, « Identifier les cas manquants » (TIMS)	Linden Morrison (Linden.Morrison@theglobalfund.org)
	Aider les laboratoires supranationaux en Ouganda et dans d'autres pays à améliorer le diagnostic de la tuberculose en Afrique orientale et australe (ECSA)	Linden Morrison (Linden.Morrison@theglobalfund.org)
	Interventions auprès des migrants et des populations mobiles en Asie : Grand Mékong (Élimination de la tuberculose parmi les migrants – TEAM)	Urban Weber (Urban.Weber@theglobalfund.org)
	Interventions auprès des réfugiés en Afrique de l'Est (IGAD)	Linden Morrison (Linden.Morrison@theglobalfund.org)
	Réseau de laboratoires supranationaux de référence pour la tuberculose en Afrique orientale et centrale	Caty Fall (Caty.Fall@theglobalfund.org)
	Renforcement du diagnostic de la tuberculose en laboratoire dans la région Amériques (ORAS-CONHU)	Giulia Perrone (Giulia.Perrone@theglobalfund.org)
	Interventions de lutte contre la tuberculose auprès des réfugiés, rapatriés et populations mobiles afghans en Afghanistan, en Iran et au Pakistan	Nicolas Cantau (Nicolas.Cantau@theglobalfund.org)
VIH	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Amérique latine	Giulia Perrone (Giulia.Perrone@theglobalfund.org)
	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Caraïbes	Giulia Perrone (Giulia.Perrone@theglobalfund.org)
	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord	Gail Steckley (Gail.Steckley@theglobalfund.org)
	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Europe de l'Est et Asie centrale	Dumitru Laticevschi (Dumitru.Laticevschi@theglobalfund.org)
	Durabilité des services en faveur des populations clés dans la région Asie du Sud-Est	Nicolas Cantau (Nicolas.Cantau@theglobalfund.org)